

# INFORMATION IMPORTANTE



## Résumé du Code de pratique des activités traditionnelles de la PNWW – PROPOSITION

Les membres de la PNWW seront appelés à voter sur la proposition de Code de pratique des activités traditionnelles de la PNWW lors de l'assemblée générale du 6 juin 2026. Veuillez consulter le texte complet proposé pour plus de détails.

Pour toute question à ce sujet, veuillez contacter : **Me Noémie Cimon**, avocate chez Cain Lamarre au **418 275-2472** ou par courriel à **noemie.cimon@cainlamarre.ca**.

### Qu'est-ce qu'une activité traditionnelle?

Ce terme couvre toutes les activités liées à l'occupation et l'utilisation du Wolastokuk et à l'identité Wolastoqey. Par exemple, le prélèvement faunique et floristique, tel que la chasse et la pêche, la récolte et la transformation de produits du territoire, la construction d'abris ou de camps, les activités d'observation et l'aménagement du territoire, ainsi que toutes pratiques accessoires nécessaires.

### Quel est le but de ce Code?

- **Affirmer les droits ancestraux et issus de traités de la PNWW sur le Wolastokuk**
- **Protéger** le Wolastokuk
- **Préserver notre culture, savoir et tradition**
- **Promouvoir les valeurs** de respect, de gestion durable, de partage, de cohabitation harmonieuse et de sécurité
- **Clarifier** l'exercice individuel des droits et obligations collectifs de la PNWW relativement aux activités traditionnelles des Wolastoqiyik

### Qu'est-ce qu'on y retrouve?

- **Les grands objectifs, principes et valeurs** quant à l'exercice des activités traditionnelles
- **Le Champ d'application** : Quoi? Où? À qui?
- **L'adoption de règles de pratiques** spécifiques à certaines activités par le Grand Conseil, avec consultation du Comité des Activités Traditionnelles et d'Occupation du Wolastokuk (CATOW)
- **Une procédure unifiée** pour la gestion du non-respect des règles de pratique, de la dénonciation à la sanction du Wolastoqiyik

## À qui s'applique le Code?

- Aux citoyens Wolastoqiyik Wahsipekuk

### **ATTENTION – Le Code ne s'applique pas aux « citoyens associés »**

Les citoyens associés et toute personne autre que les citoyens Wolastoqiyik Wahsipekuk ne bénéficient pas des privilèges et obligations qui découlent du Code. Ils doivent respecter les obligations de la province ou du fédéral, même sur le Wolastokuk.

- Les accompagnateurs sont des personnes de la famille immédiate d'un citoyen, à moins de circonstances exceptionnelles, qui accompagne lors de l'exercice d'une activité traditionnelle. Les accompagnateurs n'ont pas le droit de chasser, pêcher, etc., en vertu des droits collectifs de la PNWW.

## Où s'applique le Code?

- Sur la partie du Wolastokuk situé au Québec.
- Il est interdit d'exercer des activités traditionnelles sur des propriétés privées sans autorisation claire.

**La PNWW ne considère pas le territoire où se situe le Club Appalaches comme une propriété privée**

## Quel est le processus lorsqu'un Wolastoqiyik ne respecte pas les règles de pratique?

Selon les règles de pratiques propres à chaque activité, il pourra y avoir des sanctions. Par exemple, la PNWW applique actuellement des sanctions lorsque les règles des forfaits ne sont pas respectées. Le Code prévoit un processus applicable à toutes les sanctions :

1. **Dénonciation** via la ligne confidentielle administrée par un tiers ou par contact direct à la PNWW.
2. **Analyse de recevabilité** par CATOW.
3. **Avis au Wolastoqiyik** concerné, possibilité de fournir des observations écrites (30 jours).
4. **Audience** possible à la demande du membre.
5. **Analyse et recommandation du CATOW** au Grand Conseil.
6. **Décision finale** du Grand Conseil, transmise dans un délai maximal de 90 jours après l'avis initial.

L'anonymat est préservé sauf en cas de demande d'audience.

## Les Règles de pratique

Le Code confirme que le Grand Conseil de la PNWW peut adopter des règles spécifiques pour certaines activités, par exemple afin d'assurer la conservation d'une espèce. Le Code de pratique à la pêche au homard est un exemple de règles spécifiques en vigueur à la PNWW. Sous recommandation de CATOW, le Grand Conseil pourra adopter des Règles de pratique portant notamment sur les sujets suivants :

- le territoire d'application;
  - les périodes de prélèvement;
  - les bénéficiaires;
  - les prélèvements autorisés;
  - les engins et embarcations autorisés;
  - l'émission de permis, incluant les frais associés;
  - la déclaration des prélèvements;
  - la santé et la sécurité publiques;
  - le respect des usagers, de la ressource et de l'activité
- le contrôle des nuisances;
  - les sanctions en cas de non-respect
  - la déclaration des prélèvements;
  - la santé et la sécurité publiques;
  - le respect des usagers, de la ressource et de l'activité;
  - le contrôle des nuisances;
  - les sanctions en cas de non-respect.

## Soutien aux membres

La PNWW s'assurera d'offrir du soutien, de l'aide et de l'accompagnement aux membres afin d'assurer le respect de l'exercice des droits collectifs de la PNWW, dans la mesure où le *Code de pratique des activités traditionnelles de la PNWW* et les règles de pratiques sont respectées par le Wolastoqiyik.

